

JPMorgan Investment Funds – Global Macro Sustainable Fund

Politique d'exclusion

Juin 2020

Le JPMorgan Investment Funds – Global Macro Sustainable Fund reflète un grand nombre des valeurs environnementales, sociales et de gouvernance communes à nos clients, à travers l'exclusion de certaines industries et activités. Les exclusions s'appliquent aux expositions à des entreprises individuelles par le biais de participations à leur capital (options physiques et options d'achat d'actions individuelles) et au crédit. Découvrez ci-dessous comment les exclusions sont appliquées à notre exposition longue aux indices via des produits dérivés. Comme l'illustre le tableau, nous excluons totalement certaines industries et appliquons à d'autres des seuils de pourcentage de chiffre d'affaires maximum, qui peuvent varier selon que l'entreprise est un producteur, un distributeur ou un prestataire de services.

	EXCLUSIONS FONDEES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES		EXCLUSIONS TOTALES
FONDEES SUR LES VALEURS	Alcool	Equipements militaires	Armes controversées
	Cannabis	Pornographie	Pétrole et gaz non conventionnels
	Combustible fossile	Production d'électricité	
	Jeux d'argent	Tabac	
FONDEES SUR DES NORMES			Entreprises en infraction avec le Pacte mondial de l'ONU*

*ONU signifie Organisation des Nations Unies. Le Pacte mondial des Nations Unies désigne une initiative visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre.

Au sein de notre cadre d'exclusion, nous cherchons à distinguer les entreprises qui persistent à poursuivre des activités moins durables de celles qui sont en transition vers une plus grande durabilité, notamment en ce qui concerne le changement climatique. Nous nous attendons en particulier à ce que les entreprises de production d'électricité continuent à mettre davantage l'accent sur le changement climatique et les émissions en tant que considération stratégique. A ce titre, nous avons élaboré une politique d'inclusion visant à identifier les entreprises de production d'électricité qui effectuent une transition active vers une production d'électricité durable et qui placent la réduction des émissions en première ligne de leur stratégie commerciale.

Outre notre évaluation qualitative, qui inclut la prise en compte des investissements de l'entreprise dans des capacités d'énergie renouvelable, les entreprises considérées pour l'inclusion doivent au minimum répondre aux critères suivants :

- Le développement attendu de l'entreprise doit s'inscrire dans le cadre d'un réchauffement climatique inférieur à 2°C
- Les activités actuelles de l'entreprise ne peuvent pas porter principalement sur la production d'énergie provenant de combustibles fossiles

Traitement des produits dérivés sur indices

Les exclusions ci-dessus sont également appliquées à toute exposition longue à des indices via des produits dérivés lorsque plus de 30% de l'exposition à l'indice sous-jacent est couverte par nos critères d'exclusion. Lorsque nous mettons en place une exposition longue à des indices via des produits dérivés autorisés (qui respectent la règle des 30% précitée), l'exposition longue totale aux actions des sociétés sous-jacentes exclues ne peut dépasser 5% du delta actions. Par exemple, si nous investissons simultanément dans des positions longues sur options d'achat sur le S&P et des contrats à terme sur l'Eurostoxx - des indices qui ont chacun actuellement moins de 30% de leur exposition sous-jacente dans des secteurs exclus - alors l'exposition combinée aux sociétés exclues provenant de ces indices ne peut pas dépasser 5% de delta actions cumulé. Nous n'autorisons la compensation des expositions longues et courtes que dans le cas de la couverture d'options, lorsque les deux portent sur le même indice sous-jacent.

Les critères d'exclusion et d'inclusion ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés périodiquement sans préavis. Tout changement sera reflété dans ce document de politique.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans la mesure autorisée par le droit applicable, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques et de surveiller les communications électroniques afin de nous conformer à nos obligations légales et réglementaires et à nos politiques internes. Les données à caractère personnel seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management conformément à notre [Politique de confidentialité \(EMOA\)](#) www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. La présente communication est publiée en Europe (hors Royaume-Uni) par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social 10.000.000 EUR. La présente communication est publiée au Royaume-Uni par JPMorgan Asset Management (UK) Limited, société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Immatriculée en Angleterre sous le n° 01161446. Adresse du siège : 25 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5JP.

LV-JPM52560 | 03/20